



Base d'échange Intrants - Digestat

Projets collectifs

Adeline HAUMONT, Animatrice AILE + GT AAMF Collectifs 06 85 22 34 12 adeline.haumont@aile.asso.fr

Hélène BERHAULT-GABORIT, Animatrice GT AAMF porteurs de projets 07 87 86 53 01 helene@aamf.fr

Redistribution du digestat

Exploitations agricoles



Fumier bovin

Lisier VL

Fumier génisse

CIVE

Fumier cheval

...



Digestat brut

Digestat liquide

...



Il n'existe pas de solutions universelles



Les questions qui se posent :

- Quelles valeurs donner aux biomasses ?
- Comment suivre les échanges ? Avec quel outil ?
- Comment encadrer (contrats) ces échanges

Définir la valeur des biomasses

- ▶ Choisir les éléments à valoriser : N total, N NH₄, P₂O₅, K₂O, MO (**tenir compte uniquement de la MO humifère/stable**)
- ▶ Définir la valeur de ces éléments : Prix du marché + pondérations
- ▶ Calculer la valeur / t de biomasse

Ex :

Éléments retenus				N tot	P ₂ O ₅	K ₂ O	MOh
A	Valeur de chaque élément	€/kg		0,5	0,4	0,3	0,02
B	Concentration de chaque élément pour 1 T de fumier VL	kg/ t MB	=	5,5	2,5	7,5	75
C = A x B	Calcul de la valeur par élément qui compose la biomasse (A x B)		=	2,75	1	2,25	1,5
D	Calcul de la valeur de la biomasse	€/ t MB	=	7,5			

- ▶ Intégrer des coûts de mécanisation ? :
 - ▶ Prise en charge transports intrants/digestat, coûts d'implantation / fertilisation / récolte CIVE...
 - ▶ Coûts à intégrer dans les contrats, mais qui peut ne pas être incluse dans la règle de redistribution du digestat

Définir la règle de retour des digestats

- ▶ Des choix à faire :
 - ▶ Éléments à prendre en compte pour chaque type de digestat
 - ▶ Clé de répartition de l'excédent de digestat (intrants extérieurs)
- ▶ Certains types d'intrants peuvent être avantagés / pénalisés selon les choix effectués

Ex :

Pivot d'échange	Description	Limites
N	Les digestats sont retournés 1N apporté = 1N rendu	Convient uniquement pour du digestat BRUT
N / MO	Le digestat liquide est retourné sur la base du N, le digestat solide sur la MO	Ne convient pas en situation d'excédents en P
N / P	Le digestat liquide est retourné sur la base du N, le digestat solide sur le P	Risque de perte de MO pour les apporteurs de fumiers

Cadre juridique et fiscal

- ▶ Echange de matières = troc entre exploitation agricole & unité de méthanisation



- ▶ Matérialisation

- ▶ Comptable : Double facture (entrées / sorties)
- ▶ Fiscale : Enregistrement TVA
- ▶ Juridique : Contrat d'achat et/ou d'échange



L' AAMF et la méthanisation collective

- ▶ Action « Méthanisation collective » : Temps forts pour les collectifs ou formations
 - ▶ Groupe et gouvernance
 - ▶ Logistique et base d'échanges intrants / Digestat
 - ▶ Main d'œuvre et travail sur le site
 - ▶ Maitrise du sanitaire

- ▶ Formulez vos besoins : helene@aamf.fr